

**République Française**  
**Département**  
**de la Nièvre**

Compte-rendu de la commune de Champvert  
séance du 05/12/2017

L' an 2017 et le 5 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,à la Mairie de Champvert sous la présidence de Monsieur CAILLOT Daniel, Maire.

**Présents** : M. CAILLOT Daniel, Maire, Mmes : BERNIER Corinne, CHARLOT Céline, OLLIER Françoise, VEILLEROT Michèle, VRAY Stéphanie, WALSZEWski Aurélie, MM : BANSE Serge, DEBOFFE Christian, GAUCHER Noël, JANKECH Augustin, PETILLOT Jérôme, THOMAS Christian

**Absents** :

Secrétaire de séance : M. PETILLOT Jérôme

Date de la convocation : 28/11/2017

**1 : Tarif Location Centre Guy Lacroûte**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location du Centre Guy Lacroûte, à compter du 1er janvier 2018, comme suit :

\* Habitants de la Commune

- 1 journée : 130€
- 2 jours : 200€
- Caution : 500€
- Ménage : 80€

\* Gens Hors Commune

- 1 journée : 240€
- 2 jours : 320€
- Caution : 500€
- Ménage : 80€

\* Associations Commune

- Gratuit
- Ménage : 80€

\* Associations Hors Commune

- 1 journée : 240€
- 2 jours : 320€
- Caution : 500€
- Ménage : 80€

**2 : Tarif Location Salle Annexe**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la Salle Annexe, à compter du 1er janvier 2018, comme suit :

\* Habitants de la Commune

- 1 journée : 60€
- 2 jours : 100€
- Caution : 300€
- Ménage : 50€

\* Gens Hors Commune

- 1 journée : 100€

- 2 jours : 150€
- Caution : 300€
- Ménage : 50€

\* Associations Commune

- Gratuit
- Ménage : 50€

\* Associations Hors Commune

- 1 journée : 100€
- 2 jours : 150€
- Caution : 300€
- Ménage : 50€

### **3 : Taxe Assainissement**

Le Conseil Municipal fixe le montant de la taxe d'assainissement, à compter du 1er janvier 2018, à 1,30€. Seule Aurélie Walszewski a voté contre cette augmentation.

### **4 : Tarifs Restaurant Scolaire**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du restaurant scolaire, à compter du 1er janvier 2018, comme suit:

- Enfants : 2,42€
- Adultes : 4,33€
- Verneuil : 3,69€

### **5: Tarifs Garderie**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la Garderie, à compter du 1er janvier 2018, comme suit :

- Garderie du Matin : 0,87€
- Garderie du Soir : 1,19€

### **6 : Tarifs Concessions Cimetière**

Le Conseil Municipal fixe le tarif des concessions au cimetière, à compter du 1er janvier 2018, comme suit : -

- 15 ans : 100€
- 30 ans : 200€
- 50 ans : 500€

### **7 : Tarif photocopies couleur**

Le Conseil Municipal fixe le tarif des photocopies couleur, à compter du 1er janvier 2018, à 0,30€ la photocopie

### **8 : Décision modificative - Assainissement**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

- 621 : -2700€
- 61523 : +2500€
- 66111 : +200€

### **9 : Loyer logement 3 Rue Lucien Perreimond**

Les travaux du logement sis au 3 rue Lucien Perreimond étant terminés, le Conseil Municipal décide de fixer le loyer à 520€ par mois, charges non comprises.

Madame COURTOUX Sophie est la locataire de ce logement.

### **10 : Loyer 5 Rue Lucien Perreimond**

Suite au départ de Monsieur Peeraully du logement sis au 5 rue Lucien Perreimond, le Conseil Municipal décide de fixer le loyer à 270€ par mois (charges non comprises)

### **11 : Informations diverses**

*\*Aire de camping-car*

Camping-car Park est une société privée française leader des réseaux européens. Elle propose un produit clé en main de la conception à l'équipement de l'aire, de la gestion à la fidélisation des touristes. Elle a un service client 365 jours par an de 7 heures à minuit, une assistance technique tous les jours de l'année. Elle gère le fonctionnement de l'aire dans sa globalité. Pas de régie, ni d'astreinte. Camping-car Park vend l'équipement mais tout le génie civil, l'installation électrique, le réseau de communication seraient à notre charge. Une proposition commerciale pour un équipement de base s'élève à 42 020€HT.

#### ***\*Déploiement fibre optique***

La Commune de Champvert fait partie du plan global de montée en débit (MED) qui concerne 13 communes du département.

Ce projet consiste à monter en débit les zones "arrières" des répartiteurs d'Orange.

Nièvre numérique a en charge le déploiement de la fibre optique. Avec l'arrivée de la fibre à Champvert, raccordée dans une nouvelle armoire installée près de la Mairie, 95% des foyers champivertins bénéficieront d'un débit compris entre 8 et 30mb/s.

Les travaux devraient débuter en janvier ou février 2018 et le raccordement de toutes les lignes téléphoniques serait terminé en mai ou juin 2018.

#### ***\*Réseau d'assainissement quartier des Jolés***

Les agents communaux ont contrôlé les collecteurs des eaux de pluie et ont constaté le mauvais raccordement de quelques habitations.

Nous avons un gros souci, toujours sur le collecteur des eaux pluviales de la rue Adrien Coudant. Au problème d'évacuation des eaux connu depuis longtemps, nous devons résoudre celui qui impacte directement deux propriétés.

Nous avons fait appel, fin novembre, à la société SAVAC qui est venue contrôler l'état de ce collecteur à l'aide d'une caméra. Rien d'anormal n'a été décelé!!

Une autre opération sera menée dans quelques jours avec le concours de Nièvre Ingénierie.

#### ***\*Restaurant scolaire***

Actuellement le coût d'un repas est de 3,85€.

Les élus ont rencontré les responsables de la cantine scolaire de St Léger des Vignes, le coût serait de 3,52€ sans livraison et sans pain.

Les élus ont également rencontré les responsables de la restauration de l'hôpital de Decize, le coût serait de 3,48€ livré.

Une réflexion est en cours.

#### ***\*DECI (Défense extérieure contre l'Incendie)***

Nous avons reçu le compte-rendu annuel du contrôle par le SDIS des poteaux incendie et des réserves d'eau sur le territoire de la Commune.

Un groupe de conseillers est chargé de prévoir la remise en état des appareils signalés défectueux.

Le Maire  
M. CAILLOT Daniel